ÉTUDE SUR LES COUTUMES

DE

CLERMONT EN BEAUVAISIS

EN 1496

PAR

HENRI BOURDE DE LA ROGERIE

LICENCIÉ EN DROIT

BIBLIOGRAPHIE ET INTRODUCTION

I

RÉDACTION DES COUTUMES ET HISTOIRE JURIDIQUE DU BEAUVAISIS

Coutumes rédigées sous Charles VIII. — Les Ordonnances royales. — Les Assemblées des trois Ordres; leur recrutement et leur fonctionnement. — Histoire juridique du Beauvaisis. — Les Coutumes de 1496 et les pays qu'elles régissent. — Les Coutumes ne sont pas bailliagères, le choix en est libre.

Coutumiers du Beauvaisis antérieurs au xve siècle; incertains ou douteux. — Les Coutumes du Vexin français, les Coutumes de Vermandois et de Valois. — Philippe de Beaumanoir; autorité de son livre lors de la rédaction des Coutumes de Clermont. — Le Grand Coutumier de Jacques d'Ableiges.

H

SOURCES DE LA COUTUME DU COMTÉ DE CLERMONT EN BEAUVAISIS

Influence de Beaumanoir. — La plus grande partie des dispositions de la Coutume est empruntée au Grand Coutumier.

Description des manuscrits. — Les ordonnances touchant le bien public, partie supplémentaire de la Coutume.

III

DROIT PRIVÉ DU COMTÉ DE CLERMONT

Des Personnes. — Droits régaliens du comte. — Droits de prévention, de franc fief, etc. — Les clercs. — De l'exécution des testaments. — Des bourgeois. — Affranchissement des serfs de Milly en 1400. — Disparition des hostes et des main-mortables. — Les bâtards et les bannis. — Mariage. — De la puissance paternelle. — De l'émancipation et de la majorité. — Deniers des mineurs baillés en garde. — De la garde noble, du bail en vilenage et de la tutelle. — Le douaire de la mère et des enfants.

Des Biens. — Caractères de la propriété foncière dans le comté de Clermont en 1496. — Nombre croissant des roturiers propriétaires de fiefs. — De l'usage des fiefs. — De l'ensaisinement et inféodation des rentes, origine de cet usage. — Des fiefs incorporels. — Cens et surcens. — Champart et bail à ferme. — De la saisine en censive. — Droits de mutation, etc. — Des successions. — La représentation, prohibée en 1496, est admise en ligne directe par la Réformation de 1539. — Des testaments. — Du retrait lignager.

Procédure et Organisation judiciaire. — De la complainte en cas de saisine et de nouvelleté. — De la simple saisine. —

Les actions pétitoires et possessoires. — Le bailli, le lieutenant Loys Gayant et le greffier Jean d'Argillère, auteurs de la Coutume de 1496. — Attributions et salaire des officiers de la justice du comte. — Justices comtales, seigneuriales, subalternes. — Les Assises. — Les Grands Jours de Clermont et de Valois; origine et nature de cette juridiction. — Suppression des Grands Jours de Clermont en 1528.

IV

INFLUENCE EXERCÉE PAR LA COUTUME DE CLERMONT

Nature de cette influence. — La Coutume de Senlis est réformée en 1506. — Le Vidamé de Gerberoy adopte cette Coutume. — Les Coutumes de Senlis, de Clermont et de Valois sont réformées en 1539. — Analogie entre ces Coutumes du Beauvaisis de 1496 et le Coutumier qui servit de base à la rédaction des Coutumes de Paris en 1510.

